



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Prise en charge du TCAPS par la sécurité sociale

Question écrite n° 10978

#### Texte de la question

Mme Émilie Guerel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de prise en charge par la sécurité sociale du TCAPS dans le cadre d'un traitement de l'hypothyroïdie. Le TCAPS, introduit en pharmacie en avril 2018, est un médicament alternatif au Levothyrox. En France, le Levothyrox est une hormone de synthèse incontournable prescrite à trois millions de personnes. La nouvelle formule du médicament, commercialisée en mars 2017, entraînait de nombreux effets indésirables, signalés par 17 310 patients français en novembre 2017. C'est pourquoi le TCAPS semble mieux convenir aux personnes ayant une hypersensibilité à certains excipients. Il est aujourd'hui indispensable au maintien d'une bonne santé, lorsque celui-ci doit être pris à vie. Or, contrairement aux anciennes formules du Levothyrox, le TCAPS n'est à l'heure actuelle pas remboursé par la sécurité sociale. De plus, le prix, fixé librement par les pharmacies, varie significativement d'une structure à une autre, d'après l'Association française des malades de la thyroïde. Ainsi, elle souhaite savoir si le Gouvernement prévoit de garantir le remboursement du TCAPS par la sécurité sociale à la place du Levothyrox, et le cas contraire, s'il entend engager des actions plus larges sur le sujet du remboursement des médicaments destinés au traitement de l'hypothyroïdie.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Émilie Guerel](#)

**Circonscription :** Var (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10978

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 1er avril 2019

**Question publiée au JO le :** [24 juillet 2018](#), page 6569

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)